



[Signature]

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du calendrier prévisionnel et du plan prévisionnel de financement des travaux de la seconde opération de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste

Séance du 28 juin 2018

Convocation du 22 juin 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à 20 h 07, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Ganne-Moison, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,
Mme Sakina Bohu par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Catherine Lequeux par Mme Monique Pourcelot,
Mme Claire Beillard-boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Dominique Daugeras

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Claude Debon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 juin 2018

OBJET : Approbation du calendrier prévisionnel et du plan prévisionnel de financement des travaux de la seconde opération de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 31 mars 2011 approuvant le programme et le calendrier prévisionnel de la première opération des travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste,

Vu la décision n°2017-83 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la deuxième opération de travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste,

Vu la nécessité de procéder à la poursuite des travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste,

Vu la nature des travaux, le calendrier prévisionnel des travaux et le plan prévisionnel de financement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le calendrier prévisionnel des travaux de la seconde opération des travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste qui suit :

- de juin à décembre 2018 : travaux préparatoires de chauffage du bas-côté nord et du chœur ;
- de janvier 2019 à décembre 2019 : fermeture partielle de l'église pour travaux du bas-côté sud, des façades est, de la sacristie et du local est – fermeture complète de l'église en janvier et février 2019 ;
- de janvier 2020 à novembre 2020 : fermeture complète de l'église pour travaux de la façade ouest et à l'intérieur de l'édifice ;
- décembre 2020 : fin des travaux – réouverture complète et définitive de l'église.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses totales TTC :	5 510 000 €
Contributions des partenaires financiers :	1 812 000 € (756 000 € de la DRAC + 300 000 € de la Région + 756 000 € du Département)
FCTVA (TVA à récupérer) :	854 050 €
Reste à la charge de la Ville :	2 843 950 € soit 52 % de la dépense

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent
←